



## EU ETS 4 - NIM 2024 (1 jour)

### Comment préparer la collecte des données en 2024 pour le calcul des quotas gratuits de 2026 à 2030 ?

#### Programme détaillé de la formation

Mise à jour : 26/10/2023

## Contexte réglementaire



Le système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre de l'Union européenne (SEQE-UE, ou EU ETS : European Union Emissions Trading System) a été établi par la directive 2003/87/CE du 13 octobre 2003 dans le but de permettre aux Etats membres de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre (GES) grâce à la création d'un système d'échange de quotas. Depuis 2005, cette Directive a été modifiée afin d'étendre le champ des activités et des GES couverts. Les assujettis peuvent bénéficier de quotas à titre gratuit, et doivent déclarer chaque année leurs émissions de GES afin de restituer des quotas en nombre équivalent à leurs émissions vérifiées. Des règles harmonisées en matière de calcul des allocations de quotas à titre gratuit, de surveillance, de déclaration et de vérification des émissions sont établies à travers différents actes législatifs européens, applicables à tous les Etats membres.

L'EU ETS évolue. La Directive (UE) 2023/959 du 10 mai 2023 (modifiant la directive 2003/87/CE) fixe de nouvelles règles applicables dès 2024. Des actes d'exécution et actes délégués sont attendus d'ici fin 2023 voire début 2024 vis-à-vis des modalités pratiques de certains aspects liées à l'allocation de quotas à titre gratuit et à la déclaration des émissions.

La maîtrise des règles définies dans ces textes et la connaissance des documents obligatoires sont essentielles pour la compréhension des enjeux réglementaires, techniques et financiers associés à l'EU ETS 4.

## Objectifs de la formation



La session « EU ETS phase 4 (2021-2030) - 1 jour - Préparation du NIM 2024 : calcul des quotas gratuits pour [2026-2030] » aborde le remplissage du fichier de collecte de données « NIM\* 2024 », que les exploitants assujettis doivent transmettre à l'administration au 30 mai 2024 (article 4 du règlement 2019/331/CE). Cette collecte des données permettra le calcul des quotas provisoires attribués gratuitement aux installations pour la deuxième sous-période [2026-2030] de la phase 4 de l'EU ETS. Les objectifs de la session sont :

- Appréhender les enjeux de la réglementation EU ETS
- Comprendre les exigences liées à la collecte des données historiques à réaliser en 2024 afin de :
  - Satisfaire les obligations réglementaires.
  - Donner du sens aux données à renseigner dans le fichier excel au format de la commission européenne obligatoire.
  - Effectuer une demande d'allocation de quotas gratuits conforme aux exigences réglementaires.

\*NIM : National Implementation Measures

## Programme



1. Contexte réglementaire : enjeux, éléments clés, textes fondamentaux, acteurs, cycle de conformité, périmètre, nouveautés de la Directive EU ETS révisée
2. Allocation de quotas à titre gratuit : principes et paramètres de calcul, conditionnalités d'attribution des quotas gratuits (plans de neutralité climatiques, audits énergétiques, benchmarks), exigences nouvelles du découpage en sous-installations (MACF), modification du règlement 2019/331/CE dit « FAR (Free Allocation Rules) »
3. Collecte des données - le formulaire « NIM 2024 » : contenu, remplissage des données, points d'attention

*Tout au long de la session, la formatrice ou le formateur s'attachera à présenter le fichier à compléter par les exploitants (fichier « NIM 2024 ») à travers un exemple fil rouge, afin d'illustrer le propos réglementaire et de cibler des points d'attention particuliers. Des quizz permettront également de mobiliser les participants sur les concepts nouveaux.*

## Public concerné



- Exploitants d'installations classées pour la protection de l'environnement (installations fixes)
- Responsables QHSE (notamment les services Environnement / Energie)
- Ingénieurs conseil
- Administration / Inspection des installations classées
- Vérificateurs accrédités ISO/IEC 17029:2019 & ISO 14065:2021

**Ces formations traitent uniquement des obligations pour les installations fixes. Les aspects aviation, maritime, transport routier et bâtiments ne sont pas traités.**

**Aucune connaissance préalable n'est requise**

## Matériel



Afin de profiter au mieux de notre formation, nous vous recommandons vivement de vous munir de votre ordinateur portable (nous informer en cas d'impossibilité).

Un accès internet WI-FI est prévu dans la salle de formation.

## Horaires et lieu



- Horaires de la formation : **9h30 - 17h30 pour les sessions à Paris, et 9h - 17h pour les sessions en visioconférence**
- Durée d'enseignement : 7 heures
- En visio-conférence :
  - L'outil Teams est utilisé
  - Une pause de 1h entre 12h30 et 13h30
  - Deux pauses de 15 minutes (matin et après-midi)
- En présentiel :
  - Deux pauses avec collation sont prévues dans la journée (matin et après-midi)
  - Une pause déjeuner est prévue dans un restaurant proche du Citepa (les frais sont inclus dans le tarif de la formation)
- Sauf indication contraire, les formations inter-entreprises se déroulent dans la salle de formation du Citepa : **48 rue de Paradis, 75010 PARIS**

## Méthodologie pédagogique et technique



- Formation **en présentiel** ou **en visioconférence**
- Formation **en groupe** (12 participants maximum)
- Formation **inter-entreprise** (des formations intra-entreprises peuvent être organisées sur demande)
- En présentiel : un support de formation papier distribué à chaque participant
- En visioconférence : un support papier est envoyé par lettre suivie au participant en amont de la session
- Méthodes pédagogiques applicatives et affirmatives
- Evaluation formative par des quizz oraux et des études de cas
- Interaction questions/réponses tout au long de la formation
- Manipulation des modèles Excel visant à assurer la conformité vis-à-vis de la réglementation obligatoire

## Dispositif d'évaluation



Une enquête de satisfaction est envoyée à chaque participant en fin de formation afin de recueillir les commentaires et opinions des participants à la formation.

## Dispositif de suivi



Une feuille d'émargement est signée par les participants et le formateur par demi-journée.

## Contact



Administratif : Valentine DALODIERE  
formations@citepa.org

Technique : Coralie JEANNOT  
coralie.jeannot@citepa.org

## Formatrices et formateurs



### Coralie JEANNOT (responsable des formations EU ETS)

Diplômée de l'Université Paris Diderot en Master « Atmosphères et Qualité de l'air », Coralie JEANNOT a rejoint le Citepa fin 2010. Elle est responsable de la thématique EU ETS au Citepa et responsable du Pôle Formation.

### Principaux domaines d'expertise

EU ETS : assistances techniques pour l'élaboration des plans de surveillance des émissions, demandes d'allocation de quotas à titre gratuit, déclarations annuelles des émissions et des niveaux d'activité pour différents secteurs industriels et assistance auprès de l'administration (DREAL et Ministère en charge de l'écologie)

Inventaire national des émissions : en charge de secteurs de l'industrie manufacturière (industrie métallurgique)

Projets : revues internationales d'inventaire, tierce expertise ETS, projets européens et internationaux.